



Imprimantes HP DesignJet Z6 Pro/Z9<sup>+</sup> Pro  
64 pouces  
Garantie limitée

**RESUME**

Informations sur la garantie de votre imprimante.

## Informations légales

© Copyright 2021 HP Development Company, L.P.

Édition 1

### **Mentions légales**

Les informations contenues dans le présent document sont soumises à modification sans notification.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou éditoriales dans le présent document.

---

# Sommaire

1 Déclaration de garantie limitée HP .....	1
A. Extension de la garantie HP .....	1
B. Limitations de garantie .....	4
C. Limitations de responsabilité .....	4
D. Législation locale .....	4
E. Termes propres au pays.....	5



# 1 Déclaration de garantie limitée HP

HP garantit que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie limitée indiquée plus haut.

**Tableau 1-1 Période couverte par la garantie limitée**

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante	1 an
Logiciels	90 jours à compter de la date d'achat par le client.
Tête impression	Jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur le produit, ou une fois que 1 200 ml d'encre HP sont passés par la tête d'impression, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements.
Cartouche d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP ou jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur la cartouche, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements. Cette garantie ne s'applique pas aux kits encreurs HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.

## A. Extension de la garantie HP

HP garantit le matériel, les accessoires et les consommables HP.

1. HP vous garantit, en tant que client utilisateur final, que le matériel, les accessoires et les consommables HP spécifiés ci-dessus sont exempts de vices matériels et de fabrication dans le cas d'une utilisation normale pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut. La période couverte par la garantie limitée commence à la date de l'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.
2. En ce qui concerne les logiciels, la garantie limitée HP ne s'applique qu'en cas de défaillance de l'exécution des instructions du programme pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut, due à des vices matériels ou de fabrication lorsque le produit est correctement installé et utilisé. HP garantit également que les logiciels standard dont HP est propriétaire sont conformes aux spécifications pendant la durée de la garantie limitée. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.

Si HP est avisé d'une demande de garantie valide conformément à ces conditions au cours de la période de garantie limitée, HP s'engage, à son entière discrétion, à corriger le défaut ou au remplacement des logiciels HP.

3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
  - a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.

- b. Utilisation d'accessoires, de logiciels, d'interfaces, de substrats, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non pris en charge par HP.
- c. Exploitation en dehors des conditions spécifiées.
- d. Préparation du site ou maintenance incorrecte, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.
- e. Modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système.
- f. Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.
- g. Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, telles que le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de service HP) ne sont pas couvertes par la garantie HP.
- h. La perte ou l'interruption de l'alimentation électrique ou une longue période à l'arrêt sans suivre la préparation adaptée comme décrite dans la documentation du produit.
- i. Transport de l'imprimante sans préparation exécutée par HP ou un représentant de HP.

Dans la mesure où le droit local le permet, HP se réserve le droit de refuser des demandes de garantie limitée si HP détermine qu'il y a des paiements non réglés à HP concernant le produit.

5. La garantie limitée de HP est nulle si l'imprimante est connectée à un appareil de service après-vente ou à un système qui modifie les fonctionnalités de l'imprimante comme un système d'encre continu.
6. Cette imprimante utilise la sécurité dynamique qui peut être mise à jour périodiquement par des mises à jour du micrologiciel. L'imprimante est conçue pour être utilisée uniquement avec les cartouches comportant une puce HP d'origine. Les cartouches utilisant une puce non-HP peuvent ne pas fonctionner ou cesser de fonctionner. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web HP, à l'adresse suivante : <http://www.hp.com/learn/ds>.
7. Dans le cas des imprimantes HP, l'utilisation de produits consommables de marque autre que HP ou reconditionnés (encre, tête d'impression, cartouche d'encre ou kit de maintenance) n'a pas de conséquence sur la garantie limitée ou les contrats d'assistance HP. Cependant, si une panne d'imprimante ou des dégâts causés sur celle-ci peuvent être attribués à l'utilisation d'une cartouche de marque autre que HP, reconditionnée ou expirée, le représentant agréé HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
8. Si HP ou un représentant agréé HP est informé, au cours de la période de garantie limitée applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée HP, HP procédera à la réparation ou au remplacement du produit, selon l'option de son choix.

Si HP choisit de remplacer une pièce ou un produit défectueux, HP devra soit (i) vous fournir une pièce ou un produit de remplacement et assurer une assistance à distance pour l'installation de la pièce, si nécessaire, soit (ii) remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site, selon l'option de son choix. Même si HP choisit l'option (i) ci-dessus, vous pouvez demander à HP de remplacer la pièce ou le produit défectueux sur site. Le cas échéant, HP peut toutefois facturer les frais de déplacement et de main-d'œuvre standard encourus pour procéder à ce remplacement.

9. **Service de garantie de réparation par le client.** Les produits HP comportent de nombreuses pièces pouvant être réparées par l'utilisateur (CSR, Customer Self-Repair) afin de réduire le temps de réparation et offrir davantage de souplesse dans le remplacement des pièces défectueuses. Si, au cours de la période de

diagnostic, HP constate que la réparation peut être effectuée au moyen d'une pièce CSR, HP vous l'enverra directement pour que vous puissiez procéder à son remplacement. Il existe deux catégories de pièces CSR :

- a. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est obligatoire. Si vous demandez à HP de réparer ces pièces, vous devrez supporter les frais de déplacement et de main-d'œuvre pour ce service.
- b. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est facultative.

Ces pièces sont aussi conçues pour le programme Customer Self-Repair. Toutefois, si vous en confiez le remplacement à HP, il est possible que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires selon le type de service de garantie prévu pour votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. La livraison le jour même ou dans les quatre heures peut être proposée moyennant des frais supplémentaires si la disponibilité géographique le permet. Si vous avez besoin d'assistance, appelez le centre d'assistance technique HP afin qu'un technicien vous aide par téléphone. Dans les documents expédiés avec une pièce CSR de remplacement, HP précise si la pièce défectueuse doit lui être renvoyée. Si la pièce défectueuse doit être renvoyée à HP, vous devez le faire dans un délai précis, normalement cinq (5) jours ouvrés. La pièce défectueuse doit être renvoyée avec la documentation qui s'y rapporte en utilisant les emballages fournis. Si vous ne renvoyez pas la pièce défectueuse, HP risque de vous facturer la pièce de remplacement. Dans le cas d'une réparation par l'utilisateur, HP prend à sa charge tous les frais d'expédition et de renvoi de la pièce et choisit le transporteur/service d'expédition rapide à utiliser.

10. Le client mettra tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou le représentant agréé HP dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP. Il peut être demandé aux clients de participer activement à des opérations de dépannage à distance afin de fournir les meilleures informations de détection des causes à l'origine de la défaillance, y compris la communication d'informations relatives à l'imprimante (fichiers journaux, etc.).
11. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix HP du produit retourné diminué de la dépréciation et de l'amortissement.
12. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit tant que les composants, pièces, consommables ou matériels défectueux ne sont pas renvoyés à HP, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
13. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
14. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Ce produit conservera sa durée de garantie d'origine à l'achat s'il est déplacé vers une autre destination où HP a une présence d'assistance.
15. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.

16. Le client est responsable de la sécurité de ses informations propriétaires et confidentielles, ainsi que du maintien d'une procédure externe à l'imprimante pour la reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE, L'ORDINATEUR DU SERVEUR D'IMPRESSION INTERNE HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.
17. HP garantit que les pièces désignées par HP comme étant des pièces de rechange sont couvertes par la garantie contre les vices de fabrication et du matériel au cours de la période de garantie limitée. La période de garantie limitée des pièces de rechange HP est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison. Ou, si le produit est installé par HP ou un prestataire de service HP agréé pour réparer le produit, la pièce de rechange HP bénéficiera de la période de garantie restante du produit réparé, selon la période la plus longue.
18. HP n'est obligé de modifier la forme, la taille ou la fonction du produit pour le rendre opérationnel dans un pays dans lequel il n'a jamais été destiné à être vendu ou distribué pour des raisons juridiques ou réglementaires.

## B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRE QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRÈS(ESSE) OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

## C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNÉES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

## D. Législation locale

Cette garantie limitée fournit des droits spécifiques pouvant varier d'un pays à l'autre.

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux États-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité(e) à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie limitée entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle devra être modifiée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT À VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.



## E. Termes propres au pays

Dans certaines juridictions, y compris en Australie et Nouvelle-Zélande, vous pouvez bénéficier d'autres droits statutaires.

### Australie

Vos droits en tant que consommateur australien sont différents de ceux mentionnés dans le document ci-dessus. Vous devez ignorer toute limitation ou exclusion incluse dans le document ci-dessus et reportez-vous aux informations ci-après :

- En tant que consommateur, lorsque vous achetez des produits auprès de HP, les biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent faire l'objet d'une exclusion aux termes de la législation australienne en matière de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.
- Cela signifie qu'il n'y a aucune période de garantie définie pour les produits HP fournis aux consommateurs australiens.
- A la place, les produits doivent, par exemple, être adaptés aux fins pour lesquelles ils sont fréquemment fournis pendant une période, tel qu'un consommateur pleinement familiarisé avec l'état et le conditionnement des marchandises s'y attendrait.
- Vous devez contacter HP si vous craignez que l'un des produits de HP ne satisfasse pas une des garanties offertes aux consommateurs. HP examinera avec vous la nature et circonstances spécifiques du produit et vous indiquera si la panne/problème est couvert(e) par les garanties statutaires.

Aucun élément de la garantie limitée HP n'exclue, ne limite ou ne modifie les conditions, la garantie, les droits ou les recours qui vous sont conférés (y compris une garantie aux consommateurs sous la législation australienne en matière de protection des consommateurs), ce qui ne pourrait être légalement exclus ou limité.

Si vous pensez que vous avez droit à un recours en vertu des garanties aux consommateurs ou tout recours sous cette déclaration de garantie limitée HP, contactez HP à l'adresse suivante :

HP PPS Australia Pty Ltd

ABN 16 603 480 628

Rhodes Corporate Park

Building F, Level 51

Homebush Bay Drive

Rhodes NSW 2138

Pour lancer une demande d'assistance, rendez-vous sur <http://www.hp.com.au> et sélectionnez l'option « Service client » pour obtenir la liste la plus récente des numéros téléphone d'assistance.

Pour obtenir plus d'informations sur les droits des consommateurs, rendez-vous sur <http://www.consumerlaw.gov.au> et <http://www.accc.gov.au/consumerguarantees>.

## Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, le matériel et le logiciel sont accompagnés de garanties qui ne peuvent pas être exclues, restreintes ou modifiées dans le cadre de la loi sur les garanties du consommateur, le Consumer Guarantees Act 1993.

Les garanties en vertu de cette loi fournissent un droit par lequel, si les biens que vous avez acquis sont défectueux avant une période raisonnable, vous pouvez exiger qu'ils soient réparés. Si HP ne le répare pas dans un délai raisonnable, vous pouvez refuser le produit et demander un remboursement ou un remplacement ou de le faire réparer par un tiers et HP remboursera le coût raisonnable de la réparation. Si la panne du produit est irréversible et qu'elle ne peut pas être réparée, vous pouvez choisir votre recours ; vous avez droit au remplacement, au remboursement ou à une réduction du prix si vous optez pour conserver le produit. Vous avez également droit à compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez profiter de ces garanties uniquement si vous achetez un produit destinés à votre usage ou consommation personnel ou domestique. Si vous achetez des produits à des fins professionnelles, vous acceptez que les garanties en vertu de la loi de 1993 sur la protection du consommateur en Nouvelle-Zélande n'est pas applicable et que, étant donné la nature et la valeur de cette transaction, cela est juste et raisonnable.

## Pologne

En cas de vente de produits HP en vertu de la loi polonaise, toute garantie statutaire pour les défauts (reklamacja) est exclue et la garantie limitée HP accordée pour les produits HP ne sera pas renouvelée en raison de réparation ou d'échange de produits HP.